

Votre entreprise ne doit pas attendre les éventuelles conséquences dommageables de la crise sur votre trésorerie.

La crise financière a considérablement restreint les périmètres d'intervention des banquiers. La gestion de trésorerie immédiate doit être une priorité essentielle du Management sous peine de rupture de trésorerie et de disparition de l'entreprise.

La valeur de l'entreprise est égale à la valeur de sa trésorerie.

En interne, la volatilité des affaires rend nécessaire l'anticipation des besoins de trésorerie. En externe, l'entreprise doit communiquer auprès de certains tiers sur sa situation financière.

◆ **Objectif**

- Dégager les besoins et les excédents de liquidités
- Minimiser les charges financières générées par les périodes de besoin de trésorerie
- Maximiser les produits financiers correspondants aux périodes dégageant des excédents
- Fortes variations de l'activité (saisonnalité ou conjoncture)...

◆ **Dans quel cas doit-on établir un plan de trésorerie ?**

Dans toutes les étapes de la vie de l'entreprise :

- Création ou reprise d'entreprise
- Investissements financés par emprunts ou pris en crédit-bail
- Gestion quotidienne : classique
- Fortes variations de l'activité (saisonnalité ou conjoncture)...

◆ **Un plan de trésorerie - Pour qui ?**

Pour les destinataires, cela correspond à un outil qui permet de prendre des décisions :

- Dirigeant de l'entreprise
- Société mère si appartenance à un groupe
- Banquiers de l'entreprise
- Eventuellement certains partenaires de l'entreprise
- Administrateurs et mandataires judiciaires...